Image not found or type unknown

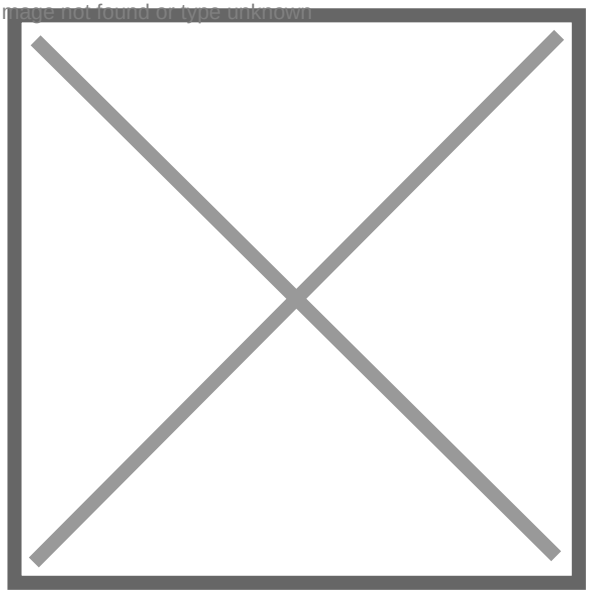

France - australie. besoin d'aide

Par **Frenchie**, le **03/09/2012** à **20:20**

Bonjour,
J'ai actuellement quelques problèmes avec mon ex compagnon australien. Cela fait maintenant un peu plus d'un an que je suis revenue en France. J'ai laissé des affaires chez lui, mais celui-ci refuse de me les renvoyés. J'ai parler avec un avocat français qui propose ses services gratuitement, celui-ci m'a affirmé qu'il fallait que j'ai recoure aux services d'un avocat australien ou français qui travaille en Australie. Or, n'étant pas australienne, je ne peux bénéficier de leur services gratuitement. Que puis-je faire? Je suis désespérée, je n'ai pas les moyens pour payer un avocat. Les lois devraient être de mon côté, je suis victime d'un vol.
Merci de me répondre

Par **amajuris**, le **03/09/2012** à **20:45**

bjr,

Votre affaire est de la compétence de la justice australienne puisque les faits se déroulent en Australie donc vous devez prendre contact avec un avocat australien mais j'ignore si la justice australienne comporte une aide juridictionnelle pour les étrangers ne résidant pas sur le territoire australien ce qui m'étonnerait. Je ne vois pas en quoi le refus de vous renvoyer vos affaires serait un vol, elles sont peut être à votre disposition en Australie et rien n'oblige votre ex-compagnon à avancer les frais de cet envoi.

cdt

Par **Frenchie**, le **03/09/2012** à **20:48**

Bonjour,
mes affaires ne sont malheureusement pas à ma disposition. J'ai proposer à mon ex compagnon de payer les frais d'envois mais il ne veut rien entendre. Il veut que je me débrouille toute seule pour les récupérer. Ce qui est impossible dans mon cas. Le fait qu'il ne veuille pas les rendre n'est-il pas considéré comme un vol?
J'aimerais également savoir où je dois m'adresser pour recourir a un avocat australien... y'a-t-il un site internet qui pourrait m'éclairer et fournir des contacts? Merci

Par **amajuris**, le **03/09/2012** à **23:34**

en droit français, le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui.
dans votre cas et selon le droit français il n'y a pas vol, il refuse de s'en occuper ce qui différent.

Par **Frenchie**, le **03/09/2012** à **23:39**

Mais la loi est-elle de mon côté?

Par **Clouchette**, le **05/11/2012** à **00:01**

Bonjour,

Si vous avez besoin d une aide juridique en Australie, n hesitez pas a me contacter je travaille dans un cabinet d avocat a Melbourne.

Regards,

C.

Par **Duvel**, le **18/03/2013** à **22:51**

Bonjour,

Je suis a la recherche d'un avocat a Geelong ou Melbourne!

Merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés